

Il y a cent ans naissait l'impôt sur le revenu

1/2 C'est le radical Joseph Caillaux qui fit adopter, le 15 juillet 1914, l'impôt progressif sur l'ensemble des revenus, en remplacement des « quatre vieilles ».

Réforme qui suscita un vif débat dans la société. Au point que l'épouse de Caillaux vint assassiner dans son bureau le directeur du « Figaro » de l'époque, Gaston Calmette.



Jacques de Saint-Victor
|jesaintvictor@lefigaro.fr

e 15 juillet 1914, alors même que l'Europe ne sait toujours pas quelles seront les conséquences de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand. La



Ancien homme de droite passé au radicalisme, fils d'un ministre royaliste de Mar-Mahon, Joseph Caillaux est nommé ministre des Finances par Clemenceau en 1906. Il propose son projet de loi fiscale le 7 février 1907, mais la réforme ne sera adoptée que le 15 juillet 1914.

ALBERT HARLINGUE / ROGER-VOLLET

Il est intéressant de souligner que ce combat contre l'impôt sur le revenu contribue à structurer la droite parlementaire, alors émergente sur les ruines du bonapartisme et du monarchisme. La Ligue de Jules Roche constitue le premier véritable rassemblement de la droite modérée avant la création, en 1903, de la Fédération républicaine. Elle obtient d'ailleurs le soutien de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des débats*, de l'Académie des sciences morales et politiques, etc., creuset d'une sensibilité qu'on appelle, depuis René Rémonod, la « droite orléaniste ». Classification paresseuse et trisée.

Cette droite républicaine n'est pas la seule à se mêler de l'État. Les socialistes sont partagés, comme le prêche Nicolas Delalande dans son essai sur *Les Batailles de l'impôt* (Seuil, 2011). Avant que Jean Jaurès ne les persuade de défendre l'impôt sur le revenu, beaucoup de socialistes, influencés par Proudhon, regardent avec scepticisme, comme Gustave Hervé ou Hubert Lagardelle, les projets de réforme fiscale, se méfiant de l'empise de l'État, via le « joujou fiscal » (Proudhon). Mais, dès 1909, Jaurès aura raison de ces résistances socialistes.

Patriotisme et antifiscalisme

Ainsi Caillaux triomphe-t-il à la Chambre cette année-là. Son projet est adopté en mars 1909, mais les adversaires de l'impôt sur le revenu n'ont pas dit leur dernier mot. Car le texte doit encore être adopté par le Sénat. De nouveau, les lignes des contribuables se mobilisent, ainsi que le Comité des forges, l'Union des industries minières, la Société des agriculteurs de France, tout ce qui compte en France de lobby's influents. La majorité des sénateurs est bien décidée à ne pas se presser, se définis-

28 juin à Sarajevo, le Sénat vote en

France la création de l'impôt progressif sur le revenu. La décision ne fait pas grand bruit. Elle est pourtant une des réformes les plus attendues de la III^e République. Gambetta a inscrit la création d'un impôt sur le revenu dans son programme de Belleville, qui date de 1869, et ce projet est défendu par les radicaux, qui, depuis 1899, sont majoritaires à l'Assemblée. Il faut s'étonner qu'ils aient mis aussi longtemps à faire aboutir cette réforme, alors que la plupart des autres grands pays d'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas), ainsi que les États-Unis, se sont déjà dotés d'un tel impôt au tournant du siècle. Comment expliquer ce retard ?

Ce débat de l'impôt sur le revenu, aujourd'hui contesté pour sa part relativement modeste dans les recettes de l'État, révèle à l'époque les représentations contradictoires de la société française. C'est à l'occasion de ces discussions passionnées – qui verront le sang couler au Figaro – qu'apparaît pour la première fois la notion de « classes moyennes ». Des deux côtés, partisans et adversaires de l'impôt prétendent défendre cette dernière... L'arrivée au pouvoir de Clemenceau, en 1906, met la question à l'ordre du jour. Le Tigre a nommé au ministère des finances un ancien homme de droite, passé au radicalisme, l'élegant et distrait Joseph Caillaux, fils d'un ministre royaliste de Mac-Mahon. Désireux de laisser son nom par un texte de justice sociale, Caillaux propose, le 7 février 1907, un projet de loi tendant à remplacer les contributions directes, appelées aussi les « quatre vieilles » (foncière, mobilière, patente, portes et fenêtres), par un projet d'impôt progressif sur l'ensemble des revenus.

Dime et « inquisition fiscale »

Ce projet est le point de départ d'une vaste polémique aujourd'hui oubliée. Il effraie la droite (notamment la notion de progressivité) et suscite l'enthousiasme de la gauche. De part et d'autre, on se mobilise. De 1907 à 1914, la question fiscale suscite, par son ampleur, une ferveur aussi grande que la question religieuse à l'époque du « petit père Combe ». Mais la réforme n'a pas en la postérité de la comparaison de l'Église et de l'État, car les débats techniques ne passionnent pas les écrivains qu'il seules, comme le disait Mme de Pompadour à Louis XV, écrivent l'histoire. D'ailleurs, les Franges les plus radicales, notamment la droite révolutionnaire, née après l'affaire Dreyfus, et les socialistes, restent plutôt étrangères à cette controverse.

Le débat fiscal oppose une droite modérée, proche des milieux d'affaires, hostile à toute forme d'impôt sur le revenu, à une gauche laïque, réformiste et radicale, qui considère, au contraire, cette mesure nécessaire. Ces deux camps biberonnent au libéralisme, mais l'un est purement libéral, comme chez les Anglais, tandis que l'autre cherche une synthèse avec l'esprit républicain, à la suite d'un



Fouillée ou d'un Esmein. C'est tout le sens des interventions de Caillaux, qui estime que la concentration croissante des fortunes, depuis l'essor de la seconde révolution industrielle, nuit à l'équilibre de la société de la Belle Époque. Cette évidence, établie aujourd'hui par les historiens (1 % des plus riches concentraient alors 55 % de la valeur des patrimoines déclarés en 1913), est contestée par les économistes libéraux de l'époque. Ce courant ne supporte pas Caillaux, ancien inspecteur des finances, réputé pour être l'un des meilleurs spécialistes de la question fiscale, qui apparaît comme traître à sa classe.

Joseph Caillaux a publié un *Traité technique de l'impôt* en 1904 où il étudie en détail toutes les législations étrangères, soulignant l'immense retard français. Il propose de s'inspirer de l'*Income tax* britannique dont les origines remontent à 1842 ! Les économistes de l'École libre des sciences politiques, alors le temple du libéralisme à l'anglaise, comme Paul Leroy-Beaulieu, s'opposent à Caillaux en prétendant que les inégalités sont assez modérées en France et que, de toute façon, la tendance naturelle du libre jeu du marché va à la réduction des écarts de fortune...

Plusieurs lignes de contribuables se forment pour défendre cette position, en insistant, comme la Fédération française des contribuables de Joseph Ker-gall ou la Ligue des contribuables de Jules Roche, député proche du Figaro, sur la dimension morale de leur combat. On compare l'impôt sur le revenu au retour de la dime et de « l'inquisition fiscale » (toujours des termes religieux dans l'esprit d'introduire des doutes dans le camp de la gauche laïque). Certains, en se réclamant du libéralisme de 1789, écrivent même, comme Léon Sempéry, que l'impôt sur le revenu serait une « réforme antirépublicaine » ! Jules Roche ajoute qu'au lieu de multiplier les impôts, il faudrait d'abord commencer par lutter contre l'augmentation des dépenses publiques qui, en 1910, ont quintuplé depuis la Restauration.

sant habilement en nommant une commission spéciale. Celle-ci va mettre quatre ans avant de rendre son rapport en novembre 1913 !

Mais, à ce moment-là, le climat a profondément changé sur le plan diplomatique. Depuis la crise d'Agadir (1911), les menaces de guerre se font de plus en plus pressantes. Le Parlement décide de voter une loi portant le service militaire de deux à trois ans. On pourrait croire que la question fiscale passerait dès lors au second plan. Mais la « loi des trois ans » est très onéreuse. En outre, les nationalistes se rendent compte que l'État allemand dispose, lui, d'un outil efficace pour financer de vastes programmes d'armement : l'impôt sur le revenu. La droite est placée devant un dilemme, entre patriotisme et antifiscalisme. Joseph Caillaux retrouve en décembre 1913 le portefeuille des Finances. Il appelle les élites à leur responsabilité sociale et les menace d'établir un impôt sur le capital si elles persistent dans leur opposition.

Furieux, voyant la cause faiblir, le directeur du Figaro, Gaston Calmette, qui soutient la Ligue des contribuables de Jules Roche, décide alors de déstabiliser Caillaux en publiant la correspondance intime de ce dernier avec sa maîtresse, Berthe Guéydan. Il sort notamment la fameuse lettre du 5 juillet 1901, signée « Ton Jo », dans laquelle Joseph Caillaux fait figure de politicien hypocrite, alors même qu'il est par ailleurs éclaboussé par un scandale financier, l'affaire Rochette, du nom d'un financier véreux que Caillaux a protégé.

C'en est trop pour la femme du ministre. Le 16 mars 1914, Henriette Caillaux décide de venger l'affront en assasinant froidement Calmette dans son bureau. Ce geste spectaculaire oblige le ministre à démissionner. Mais son projet va être voté, quelque peu transformé, par le Sénat le 15 juillet. Dans la perspective d'un conflit brutal, la France sait qu'elle va avoir besoin d'argent. L'État providence tire une partie de ses racines de cette nécessité belléiste... À la suite d'un procès étrange, où plane l'ombre d'une claque corse inquiétante, Mme Caillaux sera acquittée le 28 juillet 1914. Le verdict surprend. Mais, quelques jours plus tard, le 3 août, l'Allemagne déclarait la guerre à la France et l'affaire fut vite oubliée. ■



RUE DES ARCHIVES/ROA

Beaucoup de socialistes, influencés par Proudhon, regardent avec scepticisme les projets de réforme fiscale, se méfiant de l'emprise de l'État, via le « joujou fiscal »

➤ **SAMERIN** : l'assassinat du directeur du « Figaro » par Henriette Caillaux